

CPR-200817 (extraordinaire)
UNIVERSITÉ DE MONCTON
COMITÉ DES PROGRAMMES
Réunion extraordinaire du 17 août 2020
9 h
À distance / Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Pandurang Ashrit
Claudine Auger
Yves Bourgeois
Francis Bourgoïn
Lynne Castonguay, secrétaire
Marianne Cormier

Pierrette Fortin
Monique Levesque
Pascale Rioux
Gilles Roy, président
Jean-François Thibault
Stéphanie Wheaton, registraire

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h.

2. BUT DE LA CONVOCATION

Le président explique que le Comité des programmes souhaite examiner le bilan du grand projet de la planification académique qui avait été adopté à la fin de l'année 2016 au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs.

Le président rappelle les grandes lignes de la discussion du Comité des programmes lors de la dernière réunion. Celle-ci portait sur la suspension des admissions conformément au paragraphe 40(3) des *Statuts et règlements*. Rappelons que le Comité des programmes a l'autorité finale en ce qui concerne la suspension des admissions à un programme pour une période ne dépassant pas deux ans. Cette décision du Comité des programmes est sans appel.

3. SUIVI DU RAPPORT DE PLANIFICATION ACADÉMIQUE

Le président présente un document de travail intitulé « Suivi du rapport de planification académique adopté par le Sénat académique le 4 novembre 2016 et le Conseil des gouverneurs le 10 décembre 2016 ». Ce document de travail est en date du 10 août 2020. Préparé par le président du Comité des programmes, ce document présente un sommaire des actions depuis l'exercice de planification académique de 2016.

Il présente les constats suivants :

Dans la liste des programmes à développer

Objectif : Développer 21 programmes

Programmes développés : 8 (38 %)

Projets en cours : 7 (33 %)

Projets suspendus : 2 (10 %)

Autres : 4 (19 %)

Dans la liste des programmes à redéfinir ou abolir

Objectif : 21 programmes sont ciblés

Programmes dont l'étude est complétée : 10 (48 %)

Programmes dont l'étude est en cours : 4 (19 %)

Programmes dont l'étude est considérée « très peu ou pas du tout » : 7 (33 %)

Recommandations diverses visant à bonifier l'offre de programmes

Objectif : 13 programmes/actions sont identifiés

Actions complétées : 9 (69 %)

Actions en cours : 3 (23 %)

Actions « très peu ou pas du tout » : 1 (8%)

Le Comité des programmes note que depuis l'adoption du projet de la planification académique en décembre 2016, dans la liste des programmes à redéfinir ou abolir, l'étude de certains programmes ne semble pas progresser. Le Comité note également que ces programmes souffrent au niveau des inscriptions. Le Comité examine, à la lumière du document, sa capacité de suspendre les admissions aux programmes dont l'étude est « très peu ou pas du tout ».

Discussion du Comité

Le Comité discute de plusieurs points. Il s'attarde surtout sur la liste des programmes à redéfinir ou abolir. Le Comité des programmes reconnaît avoir le pouvoir de suspendre les admissions conformément au paragraphe 40(3) des *Statuts et règlements*, toutefois cette action émane habituellement d'une recommandation d'un Conseil de faculté.

Cela étant dit, le Comité des programmes discute d'autres options à la lumière des données retrouvées dans le document notant que certains programmes avancent lentement et ne semblent pas être en mesure de se redéfinir ou de procéder à l'abolition.

Les programmes dont l'étude est considérée « très peu ou pas du tout » sont les suivants : B.A. (spécialisation et majeure géographie), B.A. (spécialisation et majeure philosophie), J.D./M.B.A., J.D./M.A.P., J.D./M.E.E., B.A.-B. Éd. (majeure en études familiales).

3. SUIVI DU RAPPORT DE PLANIFICATION ACADÉMIQUE (suite)

Les points suivants sont soulevés :

- Le Comité des programmes est conscient que le Comité conjoint de la planification a le mandat, entre autres, de concevoir et de mettre en œuvre un processus inclusif et intégré de planification académique qui prendra naissance dans les campus et les facultés ainsi que de recommander les étapes et les échéances de la mise en œuvre de ces priorités.
- Le Comité des programmes est conscient que lors des évaluations de programmes, les évaluateurs peuvent recommander la suspension des admissions à un programme.
- Le Comité des programmes discute du cas de la géographie où le Comité conjoint de la planification a recommandé la suspension des admissions et celle-ci a été adoptée au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs.
- Certains programmes sont intimement liés, par exemple, la spécialisation et la majeure en géographie, ainsi que la B.A.-B. Éd. en géographie. Les décisions prises doivent tenir compte de tous les contextes.
- Certains programmes n'offrent plus les mêmes possibilités d'emplois qu'avant. Ce sont les nouvelles réalités qui font que la carte des programmes doit être réexaminée. Certains membres mentionnent qu'il est difficile de voir partir des programmes qui ont longtemps été offerts.

Actions à prendre

- Le Comité des programmes souhaite mettre son attention sur la section des programmes « à redéfinir ou abolir ».
- Le Comité des programmes souhaite que l'on fasse l'état des lieux des programmes identifiés ci-dessus, soit les suivants : B.A. (spécialisation et majeure géographie), B.A. (spécialisation et majeure philosophie), J.D./M.B.A., J.D./M.A.P., J.D./M.E.E., B.A.-B. Éd. (majeure en études familiales), B. Éd. des adultes (général et adulte).
- Le Comité des programmes souhaite que l'on mette sur pied un sous-comité qui aura le mandat d'examiner ces dossiers spécifiques.
- Une correspondance sera envoyée aux doyennes et doyens des facultés dont relèvent les programmes ciblés afin de leur faire part de cette nouvelle démarche.
- Le document intitulé « *Suivi du rapport de planification académique adopté par le Sénat académique le 4 novembre 2016 et le Conseil des gouverneurs le 10 décembre 2016* » sera présenté au Comité conjoint de la planification le 24 août prochain et par la suite au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs.

3. SUIVI DU RAPPORT DE PLANIFICATION ACADÉMIQUE (suite)

R : 01-CPR-200817

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes procède à la création d'un sous-comité qui aura le mandat de faire l'état des lieux des programmes suivants : B.A. (spécialisation et majeure géographie), B.A. (spécialisation et majeure philosophie), J.D./M.B.A., J.D./M.A.P., J.D./M.E.E., B.A.-B. Éd. (majeure en études familiales), B. Éd. des adultes (général et adulte) et que les membres du sous-comité soient Francis Bourgoïn, Lynne Castonguay, Marianne Cormier, Gilles Roy (président), Jean-François Thibault et Pierrette Fortin. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Note : Le secrétariat du sous-comité sera assuré par le bureau du VRER.

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La séance est levée à 10 h 30.



Lynne Castonguay, Secrétaire générale